

LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent

DU RHONE

Le N° 5 Cent

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

INSERTIONS-ANNONCES

Chronique locale...
Réclames...
Annonces anglaises...
Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier
14, rue Confort, à Lyon

ADMINISTRATION

73, rue de la République, aux bureaux du COURRIER DE LYON
Rédaction: (de 7 h. à minuit) 14, rue de la Belle-Cordière

ABONNEMENTS

Lyon et départements limitrophes... 5 fr. 10 fr.
Autres départements... 7 fr. 14 fr.
Etranger et Union postale... 10 fr. 18 fr.
Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,
73, rue de la République, 73

BOURSE DE PARIS

Du 26 juin 1882

100 francs	81 15	Crédit mobilier	538
100 amortissable	82 07	Crédit Lyonnais	702
100 nouveau	82 07	Mobilier espagnol	702
100 francs	114 36	Union générale	702
100 italien 5 0/0	59 70	Foncière lyonnaise	702
100 hongrois 6 0/0	67 5	Austriens	675
100 russe 5 0/0	286	Lombards	286
100 sarde 5 0/0	497	Sarragosse	497
100 égyptiennes 6 0/0 1877	276	Nord-Espagne	637
100 d'Escompte	1485	Transatlantique	2350
100 crédit foncier	1485	Suez	2350
100 banque ottomane	780	Consolidés à Londres	99 9 16
100 banque autrichienne	490	Panama	490

Télégrammes

DE NUIT

Fil spécial du REPUBLICAIN DU RHONE

CHAMBRE DES DEPUTÉS

LA SÉANCE

Séance du lundi 26 juin 1882

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 2 heures.
L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté sans observations.

La Chambre adopte un projet de loi tendant à détruire la commune d'Hériménil (Meurthe-et-Moselle) du canton de Gerbéviller, et à la rattacher au canton sud-est de Lunéville.

L'élégation de M. Mazeron, député d'Aubusson, est validée.

Les établissements d'eaux minérales

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi ayant pour objet de modifier la loi du 14 juillet 1856 sur les établissements d'eaux minérales naturelles.

Le projet est adopté; l'urgence est déclarée.

Les outrages aux mœurs

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi ayant pour objet la répression des outrages aux bonnes mœurs, et la modification de l'article 330 du code pénal.

M. Gaillard continue à soutenir la thèse que les projets de loi actuels sont inutiles et attentatoires à la liberté de la presse. La loi de 1881 est suffisante.

M. Dreyfus, rapporteur, s'attache à démontrer que l'autorité est insuffisamment armée. L'orateur lit un rapport du procureur de la République et explique que le projet de la commission est moins rigoureux que le projet du gouvernement.

M. Varambon, après avoir fait observer que la pornographie n'a rien de commun avec la presse, déclare que le gouvernement accepte le projet de la commission, car l'essentiel est de

débarasser promptement de ces ordures la voie publique (Applaudissements.)

Après que ces observations de M. Maret, l'article 1^{er} est adopté par 439 voix contre 51. Les autres articles et l'ensemble du projet sont adoptés par 433 voix contre 46.

La réforme judiciaire

M. Pierre Legrand dépose et lit son rapport sur la proposition de la réforme judiciaire.

Le rapport constate la complexité de la proposition et prie la Chambre de patienter pour avoir une œuvre durable.

La commission repousse toutes les propositions présentées.

LES AFFAIRES D'ÉGYPTÉ

M. Lockroy adresse une question à M. de Freycinet sur le rappel des consuls généraux anglais et français et l'envoi de troupes anglaises vers l'Égypte. Il demande si la France fera débarquer ses troupes.

Réponse de M. de Freycinet

M. de Freycinet répond que M. Senkiewicz a été autorisé à venir en France pour affaire de service.

Il ne désire pas répondre, ajoute-t-il, sur les autres questions, que les faits soient d'ailleurs véritables ou supposés, et il ajoute qu'on ne doit tirer aucune induction de son silence.

L'incident est clos.

Les compagnies de chemins de fer

L'ordre du jour appelle la première délibération sur les propositions de loi: 1^{re} de M. Raynal et plusieurs de ses collègues; 2^e de MM. le baron de Janzé, Delattre et un grand nombre de leurs collègues, ayant pour objet de régler les rapports des compagnies de chemins de fer avec leurs agents commissionnés.

Après un discours de M. de Sangé, la suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée demain mardi, séance publique à 2 heures.

LES AFFAIRES D'ÉGYPTÉ

Londres, 26 juin.

Il règne une grande activité dans les ports de Portsmouth et de Plymouth. Trois grands transports sont tenus prêts pour embarquer des troupes.

Le Times annonce qu'un corps expéditionnaire, complètement formé, est prêt à partir immédiatement. L'amirauté a donné des ordres aux autorités du chantier de Plymouth pour préparer le vaisseau de guerre le Hotspur, qui partira aussitôt que possible; on assure qu'il sera employé comme vaisseau de garde sur le canal de Suez.

Les journaux anglais déclarent que des mesures sont prises pour embarquer les troupes anglaises de Chypre, afin de surveiller le canal dans le cas où il serait menacé par les troupes égyptiennes d'Arabi-Pacha.

Constantinople, 26 juin.

La conférence discutera les droits de suzeraineté du sultan en Égypte.

Alexandrie, 26 juin.

Le sultan a conféré à Arabi-Pacha l'ordre du Méjdidié et a envoyé un cadeau de diamants au khédivé.

— Répondant à M. de Lesseps, qui avait demandé au gouvernement égyptien de démentir le bruit de tout danger que pouvait courir la sécurité du canal de Suez, Ragheb-Pacha a télégraphié assurant que la sécurité du canal ne sera pas troublée, et déclarant que les bruits qui ont couru à ce sujet n'ont aucun fondement.

— Le khédivé a écrit à Ragheb lui demandant les noms des coupables du 11 juin pour leur infliger un châtiment rigoureux. Il compte sur sa fermeté pour prendre des mesures radicales, et le charge de rétablir la sécurité pour rappeler les Européens dont la fuite a causé des pertes considérables à l'Égypte.

— Malgré les déclarations de Ragheb-Pacha, l'inquiétude continue le long du canal de Suez; dernièrement, un certain nombre de caisses, sous la garde d'hommes en uniforme, arrivèrent à Ismaïlia et furent déposées dans un bâtiment public inoccupé, sous la surveillance du gouverneur; cette affaire, entourée de mystère, a donné naissance au bruit que ces caisses contenaient des matières explosibles.

Un cordon de Bédouins, montés sur des chameaux, exerce une surveillance active tout le long du canal.

Alexandrie, 26 juin.

Il se confirme que M. Sienkiewicz a demandé un congé pour raisons de santé.

Constantinople, 26 juin.

La deuxième réunion de la conférence a eu lieu hier.

Toutes les puissances ont signé un protocole de désintéressement et ont commencé l'examen général de la situation en Égypte. Elles continueront demain.

Port Saïd, 26 juin.

Les télégrammes anglais, parlant des inquiétudes conçues au sujet du canal de Suez, exci-

tent ici la surprise et sont attribués à des calculs intéressés.

Tout est profondément tranquille le long du canal.

Le bruit que des torpilles avaient été préparées pour couper le canal est complètement faux.

Londres, 26 juin.

On assure que le gouvernement anglais aurait l'intention d'envoyer un renfort de 1,000 hommes de troupes dans la Méditerranée.

Le Times publie un télégramme d'Alexandrie disant qu'Arabi Pacha aurait déclaré que si la Porte l'abandonne, il publiera des documents démontrant que tous ses actes, depuis le 7 septembre, ont été faits à l'instigation de la Porte.

Informations

Paris, 26 juin.

Le Journal officiel publie un décret élevant à 2,000 fr., à partir du 1^{er} juillet, le maximum des quittances, factures, billets, traites ou valeurs dont le gouvernement sera autorisé à faire effectuer le recouvrement par la poste.

M. Clémenceau poursuit pour diffamation un orateur d'une réunion socialiste qui l'accusa d'avoir emporté la caisse de la mairie de Montmartre, pendant la Commune.

Les bureaux des groupes de la gauche se sont réunis aujourd'hui pour délibérer sur la proposition de la réforme judiciaire; mais l'union républicaine et l'extrême gauche n'ayant pas de mandats suffisants, la réunion a été renvoyée à jeudi.

Nous avons dit que tous les ambassadeurs, ministres plénipotentiaires, chargés d'affaires, secrétaires d'ambassade, seraient invités aux fêtes d'inauguration du nouvel Hôtel de Ville.

Les invitations ont en effet été adressées hier. On pense que ces invitations seront de tous côtés fort bien accueillies.

Samedi prochain 1^{er} juillet à midi, aura lieu à l'Institut le jugement définitif du concours pour le grand prix de composition musicale.

Il y a cinq concurrents. La cantate proposée aux musiciens a pour titre: *Edith*. Elle est l'œuvre de M. Guinand. Une première audition des compositions qui se disputent le prix aura lieu la veille au Conservatoire.

M. Hervé, conseiller municipal de Paris, a écrit à M. Floquet qu'il lui poserait aujourd'hui une question sur la part que les délégués de

RECUILLETON DU REPUBLICAIN DU RHONE

FABIENNE

(NOUVELLE)

Ce n'est pas non plus, comme il affectait de le donner à penser, qu'il dût s'éloigner sans regret du village où il était né. En refusant l'offre généreuse de son ami, il ne pouvait empêcher de penser, avec un serrement de cœur, à la sœur de cet ami, à Fabienne qu'il avait vue croître en grâce, en beauté, en esprit, qu'il retrouvait, à chacun de ses voyages à L., de plus en plus jolie, de plus en plus aimable.

Il ignorait lui-même si le plaisir qu'il éprouvait à causer, à ruer, avec elle, même simplement à la regarder était un symptôme d'amour. Comment lui aurait-il dit un mot du sentiment que le lui inspirait; comment même le lui aurait-il laissé en revivre?

Etait-il ammissible qu'une belle fille comme elle, presque riche, bien élevée, pût ne pas mériter l'affection d'un pauvre garçon comme lui? Il aurait cru abuser de l'amitié, de l'hospitalité de Robert, s'il eût témoigné à la jeune fille autre chose qu'un respect froidement timide.

Il se sentait donc de plus en plus gêné auprès d'elle, et il vit arriver le jour du tirage au sort avec une sorte de soulagement, d'allègement de cœur.

Ces opérations se font toujours avec une cer-

taine solennité dans les chefs-lieux des cantons ruraux. Le jour où devait se décider le sort de Justin, Robert qui, quoique légèrement enoxéré, devait aussi tirer un numéro, était venu à Charly accompagné de Fabienne.

À la vue de la jeune fille qui se tenait sur la place de la mairie avec son frère et sa grand-mère Justin sentit son courage s'abolir. Après avoir fait deux fois ou trois pas du côté de ce groupe, il se détourna et s'enfuit dans la salle.

Sa main tremblait quand il la mit dans le sac; ses yeux éblouis ne virent point le numéro qu'il en tira, et ses oreilles bourdonnèrent à tel point qu'il n'entendit pas la voix du secrétaire quand il le proclama.

Ce fut aux félicitations de ses camarades et de Robert qui venait d'entrer et le serrait dans ses bras, qu'il apprit le résultat heureux pour lui de cette journée redoutable. Il avait le dernier numéro de la classe des appelés; il ne pouvait y avoir aucun doute sur sa libération.

Robert l'emmena aussitôt auprès de Fabienne en faisant de loin un geste de triomphe. Du reste, la joie qui s'épanouissait sur son visage pouvait le dispenser de toute parole et de toute autre pantomime.

La jeune fille en les voyant fut obligé de s'appuyer sur le bras de sa grand-mère; elle pâlit et se sentit près de défaillir lorsque les deux jeunes se furent approchés d'elle et que son frère lui eût dit:

Elle releva ses paupières baissées et ses yeux regardèrent ceux de Justin dans un de ses regards qui fiancent deux âmes.

Ce fut comme la rencontre de l'électricité résineuse et de l'électricité vitrée qui produit l'explosion fulgurante, l'amour coup de foudre, ainsi que l'appelle Stendhal.

Mais si pénétrés qu'ils fussent tous deux de ce fluide sympathique, le jeune homme et la jeune fille ne trouvèrent pas un mot à se dire; à peine osèrent-ils se regarder une fois ou deux à la dérobée pendant le reste de la journée.

Le seul effet de ces fiançailles muettes pendant les deux années qui suivirent, ce fut que, d'une part, Fabienne fut d'une gaieté un peu moins expansive, et surtout moins banale; que, d'autre part, Justin devint plus laborieux que jamais et interrompit ses lectures littéraires et historiques pour étudier, avec les conseils d'un professeur, un manuel spécial qui devait le mettre à même d'obtenir ses diplômes universitaires, et cela tout en multipliant ses travaux de copie, de tenues de livres, de rédaction de mémoires, etc.

Quant à laisser paraître de l'amour profond qui remplissait son cœur, il se l'interdisait jusqu'au moment où il se jugerait digne de Fabienne, c'est-à-dire où il serait pourvu d'emploi de professeur ou d'instituteur.

S'il avait osé risquer l'acte et prononcer les mots assez significatifs que nous avons rapportés au commencement de cette histoire, c'est que les circonstances avaient mis cette audace en situation, c'est aussi que le moment lui paraissait proche où il aurait la témérité bien plus grande de demander à Robert la

main de sa sœur, car il comptait passer ses examens au mois d'août suivant.

III

Trois mois à attendre quand on a déjà attendu plus de deux ans en silence, c'était peu de chose pour Justin qui redoublait de zèle dans ces travaux de scribe mercenaire et d'ardeur dans ses études de futur instructeur de la jeunesse!

Désormais plus d'obstacles, plus d'appréhensions de service militaire se dressant entre lui et son but, refroidissant son courage, faisant passer son cœur et son esprit par les plus cruelles alternatives; il pouvait marcher d'un pas ferme et d'une âme vaillante à la conquête de son avenir.

Hélas! comme tant d'autres, il avait compté sans l'appel de la garde mobile, il avait compté surtout sans l'horrible guerre de 1870! Ne lui avait-on pas dit, comme aux autres, qu'en votant le plébiscite du 8 mai il votait de longues années de paix à la patrie?

Cependant, moins de deux mois après, un jour vint où on leur dit à tous ces jeunes gens qui se croyaient à tout jamais libérés du sinistre fléau: « Debout et sac au dos, la patrie vous réclame! Et on leur mit, non pas même un fusil sur l'épaule, mais à plusieurs un simple bâton, et on les envoya de côté et d'autre, apprendre l'art de se faire tuer en quatre temps et je ne sais plus combien de mouvements.

L'émotion fut grande à L... où presque tous avaient été affranchis du service. Les parents

son administration ont pris aux cérémonies et aux manifestations organisées à Rome pour la mémoire de Garibaldi.

MM. Hustin, ex-secrétaire de la rédaction de la *Réforme*, Lajune-Villar, ex-rédacteur de ce journal, se jugeant offensés par une lettre que M. Plantié a publiée, lui en ont demandé réparation.

A la suite de pourparlers infructueux, tous moyens de conciliation ayant été épuisés deux rencontres au pistolet ont eu lieu.

A chacun de ces duels, M. Plantié a échoué sans résultat, une balle avec son adversaire, et l'honneur a été déclaré satisfait par les témoins.

La semaine est fatale aux vieux peintres : après Biard, votre compatriote, voici Jadin qui meurt à l'âge de soixante-dix-sept ans.

Il s'était acquis une brillante réputation comme peintre animalier et surtout comme peintre de chiens. Ses tableaux les plus célèbres sont : *l'Hallali*, *le Débuté*, *le Relancé*, *l'Ebat des chiens*. Il avait, en outre, exécuté, au palais du Sénat, le plafond de l'Arrière, et dans la salle à manger de l'ancien ministère d'Etat, huit panneaux représentant des sujets de vénerie.

Jadin était très lié avec Alexandre Dumas, et il a fait avec lui des voyages en Sicile et sur les côtes de la Méditerranée dont le récit a pris place dans les *Impressions de Voyages* de l'amusant conteur. Jadin et chien son Milord y jouent un grand rôle, et on le retrouve encore avec le sage Jack dans le *Capitaine Pamphile*.

Jadin laisse un fils qui fait, comme lui, de la peinture d'animaux et qui a envoyé au Salon de cette année une *Compagnie de sangliers* et de très beaux *Léopards*.

Etranger

Alsace-Lorraine

Paris, 26 juin. — A son audience de mardi, la chambre correctionnelle du tribunal de Metz a condamné à quarante marks d'amende ou quatre jours de prison un jeune homme de Metz, pour avoir, lors de la conscription, porté des rubans aux couleurs françaises.

Angleterre

Londres, 26 juin. — Le *Daily News* reçoit de Pietermaritzburg l'annonce officielle que Cetivayo partira immédiatement pour l'Angleterre; deux chefs zoulous l'accompagneront.

Autriche-Hongrie

Buda-Pesth, 26 juin. *Gazette de Hongrie* annonce un mouvement madgyare prononcé en réponse à l'agitation allemande en Hongrie.

Tout d'abord, la ville de Presbourg, contenant une population parlant l'allemand, a pris l'initiative. Il s'agit de fonder un *Schulverein hongrois* qui organiserait des écoles hongroises parmi les populations parlant allemand en Hongrie. Les habitants de Buda, en majorité d'origine allemande, ont suivi l'exemple de ceux de Presbourg, et, pour combattre le pangermanisme, ont également constitué un *Schulverein hongrois*.

Russie

Bruxelles, 26 juin. — *L'Indépendance belge* publie la dépêche suivante de Saint-Petersbourg :

« Les arrestations relatives au complot des nihilistes continuent. Cinq officiers de la garde viennent d'être arrêtés.

« La police a saisi une proclamation demandant une Constitution, et un nouveau journal révolutionnaire, ainsi que deux établissements typographiques. »

Paris, 26 juin. — On écrit de Varsovie à la *Correspondance politique* :

« Il y a quelques jours, il est arrivé ici plusieurs officiers supérieurs du corps des ingénieurs de Saint-Petersbourg, et il a été déjà procédé, avec l'assistance des officiers du génie en garnison dans notre ville, à un examen minutieux des environs de Varsovie en vue de la création d'un système étendu de fortifications dont la construction serait commencée aussitôt.

« Pour fortifier Varsovie et établir des retranchements le long du Niemen et du Prépetz, le ministère de la guerre dispose, à ce qu'on assure ici de bonne source, de plusieurs millions de roubles.

Un banquier israélite, qui jouit d'une grande influence à Saint-Petersbourg, et ici, se charge, paraît-il, contre dépôt d'une caution d'un million de roubles en argent, de la livraison des matériaux de construction nécessaires.

« A Pinsk, on établit en ce moment de grands magasins pour des buts militaires, et la forteresse de Bobruisk est destinée, paraît-il, à servir de dépôt central d'armes. »

LA DESTRUCTION DES LOUPS

On sait que le ministre de l'agriculture, M. de Mahy, vient de présenter un projet de loi relatif à la destruction des loups.

Ce projet est précédé d'un exposé des motifs très intéressant auquel nous empruntons les renseignements qui suivent :

On n'évalue pas à moins d'un mouton et d'un jeune poulain par semaine la nourriture d'une famille de loups, et la perte subie de ce fait par l'agriculture est à peu près d'un million de francs par année, puisqu'on estime à 5,000 le nombre de ces fauves existant actuellement en France.

Le rapport du ministre de l'agriculture nous apprend que la louverie n'est pas organisée comme autrefois ; elle a perdu, depuis 1830, les privilèges et les dédommagements qui avaient été concédés à ses officiers en échange de leurs soins et de leurs dépenses, et maintenant, les moyens de destruction sont insuffisants.

M. de Mahy estime qu'il vaut mieux que le cultivateur s'attache lui-même à cette extermination, en recherchant les portées de louveteaux du mois de février à la fin de mai, en employant contre les vieux loups les pièces, les traquenards, les enceintes, les batteries ou les fossés ; en utilisant l'emploi des substances vénéneuses. Mais pour que les paysans fassent ces offices, il faut qu'ils soient stimulés par l'attrait d'une récompense.

Pour justifier la demande de crédit qu'il formule à ce sujet, M. de Mahy passe en revue toutes les mesures prises par les gouvernements, depuis celui de Charlemagne, contre ces malfaiteurs quadrupèdes.

L'Assemblée constituante, en abolissant le droit exclusif de chasse, désorganisa les louveries, et elle crut que des simples encouragements suffiraient pour amener les résultats voulus, encore mit-elle ces encouragements à la charge des budgets communaux.

Ses prescriptions furent méconnues, et les loups se multiplièrent, à tel point que la Convention, accablée de réclamations y relatives, rendit, le 11 ventôse an III, un décret qui accordait 300 livres à quiconque abattrait une louve pleine ; 200 livres pour une louve non pleine ou un loup, et 100 livres pour un louveteau.

Seulement, ces primes étaient payables en assignats, et comme les assignats ne valaient presque rien, les loups suivaient sans encombre le précepte de l'Evangile : Ils croissaient et se multipliaient.

M. de Mahy propose que les primes pour la destruction des loups soit fixées de la manière suivante : 100 francs par tête de loup ou de louve non pleine ; 150 francs par tête de louve pleine ; 40 francs par tête de louveteau dont le poids est inférieur à 8 kilogrammes. Lorsqu'il sera prouvé qu'un loup s'est jeté sur des êtres humains, celui qui le tuera aura droit à une prime de 200 francs. Le paiement de ces charges sera à la charge de l'Etat.

Eux aussi ils étaient bien tristes ceux qui s'éloignaient, même ceux qui cherchaient à faire contre mauvaise fortune bon cœur et essayaient de chanter !

Combien de mères eurent avoir, dans cette journée, épuisée la source de leurs larmes à qui un avenir prochain réservait de plus cruelles douleurs, de plus poignantes angoisses !

En effet, l'on apprit bientôt que de Soissons, ils avaient été dirigés sur Paris, destiné, disait-on, à devenir le théâtre des grandes batailles, car les Prussiens se répandaient de tous côtés dans les départements de l'Est, absolument dépourvus de défense, et annonçaient l'intention d'aller mettre le siège devant la grande capitale.

Un instant ce projet parut abandonné et l'on respira. La pauvre Fabienne recevait deux fois par semaine des lettres de son frère, à qui elle s'empressait de répondre pour rendre la correspondance plus active et les nouvelles plus fréquentes, car chaque lettre lui disait où était Justin et que les deux jeunes frères d'armes ne se quittaient pas.

La dernière, du mois d'août, lui apprit même que son frère était caporal et que son ami, chargé des écritures, était sur le point d'être nommé fourrier.

Mais, après le désastre de Sedan, tout sembla définitivement perdu. Les Prussiens, par un machiavélisme atroce, s'ingénierent à aggraver les terreurs de populations par des journaux qu'ils faisaient imprimer en français dans les localités dont ils s'emparaient et qu'ils expé-

LA POPULATION ISRAËLITE DU GLOBE

L'attention ayant été rappelée sur la race juive par la persécution dont elle est l'objet en Russie, nous pensons que nos lecteurs accueilleront avec intérêt les renseignements suivants que nous trouvons dans la *France* :

D'après un article publié sur la race juive par le professeur Bruniati dans l'*Archivio di statistica*, la population israélite du globe serait aujourd'hui de 7 millions d'âmes.

La population totale du globe étant de 1470 à 1480 millions d'âmes, la proportion de juifs sur le globe se trouve être ainsi de 4,70 à 4,80 pour 1000, c'est-à-dire que sur 10,000 habitants du globe on compte actuellement 47 ou 48 juifs.

L'Europe, à elle seule, héberge 5,620,000 Israélites.

La population totale de l'Europe étant de 316 millions d'âmes, cela constitue une proportion de 1,78 pour cent, c'est-à-dire que sur 10,000 Européens, on compte actuellement 178 juifs.

Ces 5,620,000 israélites sont fort inégalement répartis entre les diverses nations européennes.

C'est ainsi que tandis que l'ensemble des nations européennes de race latine ne compte qu'un juif sur 1,100 individus, l'ensemble des nations européennes de race slave en compte 40 par 1,000.

Voici, d'ailleurs, la répartition par Etats des 5,620,000 juifs d'Europe :

La Russie d'Europe compte 2,700,000 israélites ; soit 41 israélites pour 1,000 habitants.

L'Autriche-Hongrie, 1,500,000 ; soit 39,5 pour 1,000 habitants.

L'Allemagne, 650,000 ; soit 14,4 pour 1,000 habitants.

La Roumanie, 400,000 ; soit 80 pour 1,000 h., c'est-à-dire le douzième et le treizième de sa population totale.

La Turquie d'Europe, 100,000 ; soit 11,3 pour 1,000 h.

La Hollande, 70,000 ; soit 17,5 pour 1,000 habitants.

L'Angleterre, 70,000 également ; soit 2,03 pour 1,000 h.

La France, 50,000 ; soit 1,34 juifs pour 1,000, ou 134 juifs pour 100,000 habit.

L'Italie, 40,000 ; soit 1,42 pour 1,000 h.

La Suisse, 7,000 ; soit 2,42 pour 1,000 h.

L'Espagne, 6,000 ; soit 3,62 pour 10,000.

La Grèce, 5,000 ; soit 2,93 pour 1,000.

La Serbie, 4,500 ; soit 2,76 pour 1,000.

La Belgique, 3,000 ; soit 5,48 pour 1,000.

La Suède, 2,000 ; soit 4,41 pour 10,000.

Le Portugal, 1,000 ; soit 2,11 pour 10,000.

L'Afrique compte 450,000 juifs, dont 200,000 au Maroc, 34,000 en Algérie, 61,000 en Tunisie, 100,000 dans la Tripolie, 8,000 en Egypte.

En Asie, les israélites sont au nombre d'environ 400,000, dont 150,000 dans la Turquie asiatique et l'Arabie, 30,000 dans le Caucase, 20,000 dans la Perse, 150,000 dans l'Inde, 12,000 au Turkestan et 1,000 en Chine.

En Amérique : environ 300,000 aux Etats-Unis et 8,000 dans l'Amérique du Sud.

Enfin, on en compte tout au plus 20,000 répartis en Australie et dans les diverses îles de l'Océanie.

Cette large dissémination fait de la race juive la plus cosmopolite actuellement de toute les races humaines.

DÉPARTEMENTS

(Service spécial du *Republicain du Rhône*)

LOIRE

Saint-Etienne, 26 juin. — La nuit dernière, vers deux heures, une rixe est survenue entre une dizaine de jeunes gens auxqels on avait refusé l'entrée dans une maison de tolérance, et le sieur Larroy, garçon de cet établissement, qui était sorti pour houspiller ces jeunes gens et leur faire cesser leur vacarme.

Il faut se dévoter tout de suite, lui dit-il, et être prêt à venir avec moi dans cinq minutes, le dernier train va passer dans une heure et aussitôt on fera sauter le tunnel de Nanteuil pour couper les communications.

La grand-mère, exaltée par l'inquiétude, et les voisins qui survinrent se joignirent au brave homme pour pousser Fabienne à prendre un parti vers lequel son cœur l'entraînait déjà. Elle embrassa la bonne vieille et, quelques heures après, elle était à Paris, logée à la gare avec son oncle et sa tante.

Le bataillon des mobiles de l'Aisne était campé dans l'avenue de la Grande-Armée. C'est là que Fabienne, accompagnée de sa tante, se donna le plaisir, dès le lendemain de son arrivée, d'aller surprendre son frère et son ami Justin.

Ce fut une immense joie pour les deux jeunes hommes, qui se considéraient comme des exilés, expansive de la part de Rober', comprimée chez Justin qui sentait grandir son amour et à qui la situation de la jeune fille au milieu de cette grande ville assiégée inspirait ça et là des appréhensions sinistres.

Cependant nul ne prévoyait encore la durée, les angoisses, les doutes de ce siège qui comme ça et là, et malgré les terreurs vagues et passagères qui assombrissaient les pensées du jeune fourrier, on peut dire que les deux jeunes amis connurent la plus beau mois de leur vie.

L'administration du chemin de fer de l'Est, en raison de l'importance de la prise de possession du réseau de la ligne par les Prussiens et du blocus de la capitale, rappelait tout son personnel ; l'on ne pouvait pas d'enfant, pouvait emmener sa mère avec lui en la faisant passer pour sa fille. Celle-ci hésitait, voulait consulter :

Au cours de la lutte, Larroy a reçu un violent coup de couteau dans la région du cœur.

Il est mort peu d'instants après ; il avait espéré d'obtenir la force de rentrer dans l'établissement dont il s'agit.

M. le docteur Rieubault a procédé dans la matinée à l'autopsie du cadavre. Il a constaté cinq blessures produites par des coups de couteau : une au ventre, le couteau s'est arrêté juste avant de toucher le péricrâne.

Une autre à la cuisse ; quelques centimètres plus bas l'artère fémorale était perforée.

Une moins grave à l'épaule.

Une très légère dans le dos.

Et enfin la plus grave, celle qui a causé la mort, le cœur ayant été traversé.

Ces coups de couteau ont été donnés, paraît-il, de « main de maîtres. »

Huit arrestations avaient été opérées dans la matinée d'hier. Dans la soirée, vers une heure, on arrêtait un neuvième individu, nommé Pierre Vacher, à la Manufacture d'armes où son père était employé.

Voici les noms et surnoms des neuf jeunes gens, tous ouvriers mineurs :

Pierre Vacher (dit le *Dog*), 21 ans, rue Saint-Paul, 13 ; Pétrus Rouchon, 16 ans, rue Polignais, 45 ; Jean Pitiot, 17 ans, rue des Carrières, 8 ; Jean-Baptiste Autin, 28 ans, rue du Clocher, 7 ; Jacques Parle, 19 ans, rue Sainte-Barbe, 60 ; Antoine David (dit la *Cune*), 20 ans, rue Sainte-Barbe, 60 ; Marcellin Cornillon (dit *Rat-Cuit*), 18 ans, impasse Panassa, maison Aalard ; Pierre Berthon, 20 ans, rue Polignais, 45.

Ces jeunes gens seraient tous plus ou moins compromis dans l'affaire. Les blessures constatées sur le corps de la victime prouvent d'une façon certaine que plusieurs mains ont frappé. Tous jusqu'ici accusaient Vacher, qui n'était pas encore arrêté ; celui-ci paraît disposé maintenant à donner tous les détails possibles sur la responsabilité de chacun.

La victime était âgée de 37 ans, célibataire, sans domicile fixe. Il avait été autrefois condamné pour vols et était encore sous la surveillance de police. Il se serait servi, paraît-il d'un *nerf de bœuf* pour mettre les jeunes vauriens à la raison.

Larroy était d'une force herculéenne.

L'instruction se poursuit avec activité.

ISERE

Grenoble, 26 juin. — C'est le 22 juillet prochain, à l'hôtel de la préfecture, qu'aura lieu l'adjudication des deux premiers lots du chemin de fer de La Mure à Saint-Georges-de-Commiers.

La dépense du premier lot, d'une longueur de 9,930 mètres 60, est prévue au projet pour la somme de 2,353,161 fr. 43.

La dépense du deuxième lot, d'une longueur de 4,188 m. 23 c., est prévue pour la somme de 1,743,930 fr. 44.

Le dimanche 9 juillet prochain, auront lieu des élections complémentaires pour le conseil des prud'hommes, en remplacement de MM. Boissier et Viro, démissionnaires (membres patrons), et Charapaz (membre ouvrier).

La première session du conseil académique de Grenoble, pour l'année 1882, s'ouvrira le lundi 26 juin, sous la présidence de M. le recteur d'académie.

Le *Verpillière*. — Le nommé Lassalle, âgé de 54 ans, charpentier à Roche, s'est jeté volontairement dans l'étang de Saint-Bonnet.

Ce malheureux est père de trois enfants ; il était marié en secondes noces. C'était un bon ouvrier qui jouissait de l'estime de tous. On attribue ce suicide à un accès d'aliénation mentale.

Vij. — Un violent incendie a éclaté, dans la nuit du 22 juin, au hameau de la Salle, commune de la Cluse, et a détruit complètement quatre maisons d'habitation et toutes leurs dépendances, appartenant à cinq propriétaires.

Les pertes sont évaluées à la somme de 38,000 fr., dont le tiers seulement est ouvert par des assurances.

BOUCHES-DU-RHONE

Marseille, 26 juin. — La première chambre civile du tribunal de Marseille, présidée par M. Auran, a rendu hier une sentence fort curieuse dans un procès intéressant sous plus d'un rapport. Voici les faits :

Il y a quelques mois, la dame V... dont le mari trouve depuis un certain temps enfermé à l'asile des aliénés, avait introduit en justice une insinuation aux termes de laquelle elle sollicitait, soit l'interdiction de son époux, soit au moins la nomination à son endroit d'un conseil judiciaire. Sur les conclusions de M. le conseiller Mazou, les juges avaient commis une déléguée du tribunal pour se rendre à l'asile Saint-Pierre et interroger le sieur V... Les réponses de ce malheureux avant paru fort lucides, on décida d'ordonner son transfert dans la salle du conseil de la première chambre où un deuxième examen démontra une fois de plus sa parfaite intelligence du pensionnaire de l'asile Saint-Pierre.

A la suite de ces constatations juridiques et en dépit d'un rapport médical tout récent affirmant le mauvais équilibre des facultés mentales du sieur V... les magistrats ont, dans un jugement sagement motivé en droit et en fait, repoussé les sollicitations de la requérante. En conséquence, ni interdiction ni conseil judiciaire n'ont été infligés au sieur V..., qu'en a déclaré jouir de sa pleine raison.

Comme conclusion de cette décision très importante en la matière, le parquet doit aviser le directeur de l'asile Saint-Pierre d'avoir à prendre, à l'égard d'un pensionnaire, reconnu légalement très sensé, une mesure dictée par les conséquences de ce procès digne de fixer l'attention des familles et des... médecins.

LE CELLULOÏDE

A l'heure où nous sommes, on aime tous les bijoux, fussent-ils menteurs. La pendule en zinc imitant le bronze décore nos cheminées, et l'on assure même que nos vainqueurs de « l'an terrible » n'ont pas distingué entre les deux substances. Zinc ou bronze, ils ne sont point si délicats ! Nos femmes se parent de faux diamants ; ces morceaux de cristal habilement enchassés ne leur font, du moins, pas de mal. Il paraît qu'il n'en est pas de même d'autres bijoux plus humbles. Écoutez ceci :

Méfions-nous du cellulôïde, ce composé de fuy-mi-coton et de camphre, avec lequel on imite, la corail, etc., et qui sert de beaucoup de petits bijoux bon marché. Lorsque les objets fabriqués avec cette composition sont un peu détériorés par l'usage, la moindre étincelle de feu suffit pour produire une combustion immédiate et générale de la totalité de l'objet. Cette combustion peut être comparée à celle du phosphore, ou mieux encore à celle d'une trainée de poudre ; il reste très peu de résidu charbonneux. Il est facile d'en faire soi-même l'expérience.

L'Hygiène pratique vient de signaler trois exemples confirmant malheureusement les dangers de cette substance. Voici d'abord la petite fille d'un gardien de la paix, qui a eu les cheveux brûlés par la combustion d'un peigne de cellulôïde en s'approchant trop près du feu. Ensuite une autre imprudente, la petite Camille B..., dont la tête blonde a été complètement brûlée pour avoir approché trop près d'une lampe ses cheveux relevés par un peigne en cellulôïde. En dernier lieu, c'est une jeune personne de dix-huit ans, ouvrière en perles, qui avait au doigt une baguette imitant un serpent et qui s'est faite une brûlure très grave en allumant un réchaud.

Voilà, dit l'auteur de ces observations, M. Voineson de Lavelines, à qui sont exposés journalièrement les personnes qui font usage de ses articles de toilette ou de parure. On dira bien : c'est un accident ; soit, mais on peut très bien l'éviter avec un peu de prévoyance !... Nous avons des bijoux indiscrets. Voilà, maintenant les bijoux dangereux !... Prenez garde, mesdemoiselles, ça brille, mais ça brûle !

La Loterie de la Société des Gens de Lettres obtient un grand succès. Les demandes de billets affluent de Paris et des départements dans des conditions si satisfaisantes, que tout fait prévoir une émission très rapide. Le total des recettes encaissées, pendant la première semaine, a permis à la Commission de Surveillance de déposer à la Banque de France, il y a quelques jours, la somme de quatre cent mille francs, représentant le montant des lots.

Un amateur de fritures à bon marché a rendu la nuit dernière une visite inattendue à un bachelier amarré sur la Saône, appartenant à M. Bouy, marinier, quai de Serein n° 43. Prés de vingt kilos de poissons de toutes espèces ont été enlevés. Plainte a été déposée au bureau de police.

Un malfaiteur a pénétré dans la journée d'hier, avec effraction, dans la chambre occupée par M. Jacques Truffy, ouvrier maçon, rue Boileau, 134, et a soustrait divers effets d'habillement. Le voleur est inconnu.

En premier lieu, les troupes ne pourront pas exiger des habitants la fourniture gratuite du bois de chauffage. Quant à la nourriture, on ne devra la réquisitionner que pour les détachements et les groupes isolés, et dans la limite de six hommes par feu ; encore le ministre recommande-t-il de n'avoir recours à ce moyen que lorsqu'il sera impossible de pourvoir autrement à la subsistance des troupes.

On ne devra également user du droit de réquisition pour les fourrages, attelages et transports que dans le cas d'insuffisance des moyens dont l'administration disposera. En réalité, cette expérience permettra surtout de constater le degré de préparation des services administratifs. Si les précautions sont bien prises, si les bureaux de l'intendance ont pensé à tout, l'habitant aura peu à souffrir des réquisitions.

Rapportons que tout ordre de réquisition délivré par un chef militaire doit être détaché d'un carnet à souche, et qu'il doit en être donné reçu à l'intéressé. Dans le courant du mois prochain, les commandants de corps d'armée, d'accord avec les préfets, désigneront les membres des commissions chargées d'évaluer les indemnités qui pourront être dues aux personnes et aux communes pour le paiement des prestations fournies.

A la suite du travail de ces commissions, qui peuvent établir à l'avance des tarifs pour les différents objets susceptibles d'être réquisitionnés dans leur région, les municipalités devront se concerter avec l'intendance pour obtenir le prompt règlement des indemnités.

M. le maire de Lyon, donne avis que le mercredi 28 juin courant, à deux heures du soir, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, il sera procédé à l'adjudication publique, par soumission cachetée de la fourniture de livres classiques et de prix, à l'usage des écoles de la ville et d'ouvrages de littérature pour les bibliothèques populaires pendant les années scolaires 1882-83 et 1883-84, sont du 1^{er} juillet 1882 ou 30 juillet 1884.

L'adjudication aura lieu en trois lots : 1^{er} lot : Livres de prix, dépense évaluée à 65,000 fr. 2^o lot : livres classiques, 75,000 fr. 3^o lot : livres de littérature, 18,000 fr. Le cahier des charges est déposé au secrétariat de la mairie.

Le jeudi, 29 juin 1882, à 2 heures de l'après-midi, il sera procédé dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, à l'adjudication au rabais, en deux lots, des entreprises de remontage, de réglage et d'entretien des horloges publiques de la ville, ainsi que des pendules installées dans divers services municipaux. Les cahiers des charges sont déposés à la mairie de Lyon (1^{re} division), bureau des travaux de la ville, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de dix heures à trois heures.

La gymnastique est à l'ordre du jour. Jadis, il n'y avait de gymnases que dans les lycées de l'Etat ; maintenant chaque collège municipal en possède, et toutes les écoles vont en être successivement pourvues. Il résulte d'une statistique dressée par M. N. Laisné, inspecteur de la gymnastique dans les écoles de la ville de Paris, dans son Dictionnaire de gymnastique, que le total des enfants suivant les cours des gymnases était à Paris, en 1872, de 13,692 ; en 1873, ce chiffre montait à 17,113 ; en 1874, à 19,858 ; en 1875, à 26,508.

En 1876, on introduit l'enseignement de la gymnastique dans plusieurs écoles de filles, dont 204 suivirent les cours ; cette année-là, le nombre des garçons était de 26,697. En 1877, il y avait 23,875 garçons et 842 filles ; En 1878, il y avait 32,287 garçons et 3,133 filles ; En 1879, il y avait 34,845 garçons et 8,789 filles ; En 1880, il y avait 35,395 garçons et 14,412 filles ; En 1881, il y avait 41,041 garçons et 28,335 filles.

Le nombre des professeurs hommes qui, en 1872, n'était que de 117, montait, en 1876, à 183. Cette même année (1876), il n'y avait que 6 professeurs femmes. En 1881, il y a 354 professeurs hommes et 238 professeurs femmes.

Un jeune homme de 17 ans, nommé Charles Deberle, demeurant rue Thomassin 38, péchait hier soir, à la ligne sur le bas-port du quai de la Pécherie, lorsque pris soudain d'éourdissement il tomba dans l'eau où il ne tarda pas à disparaître avant qu'on ait pu lui porter secours. Malgré les plus actives recherches, le cadavre n'a pu encore être retrouvé.

Hier soir à 5 heures, un sieur Martin, rentier, demeurant rue de Dijon, qui s'était livré à de trop copieuses libations, s'était étendu pour cu-

ver son vin sur le parapet du cours d'Herbouville. Soudain l'imprudent ivrogne fit un faux mouvement et tomba sur le bas-port ; heureusement le fameux dieu de la confrérie veillait, et dans cette chute qui eut pu être mortelle, notre homme ne se fit que des contusions sans gravité.

Après avoir reçu quelques soins chez M. Tronillat, maître de plaine, il put regagner à pied son domicile.

Une rixe sanglante a eu lieu la nuit dernière à minuit, rue Dumont-d'Urville, à la Croix-Rousse. Le sieur Joanny Castelnuovo, âgé de 28 ans, ouvrier tisseur, demeurant rue de la Fontaine, n° 4, est pris de querelle avec son ancien patron, François Rykebus, tisseur, rue Sainte-Marie, 1, avec qui il avait passé la soirée à boire, et bientôt tous deux en viennent aux mains. Après quelques coups de poings échangés, Castelnuovo, qui avait fini par terrasser son adversaire, s'arma d'une clef de forte dimension, lui en assena sur la tête, quelques coups des plus vigoureux, et prit la fuite, laissant Rykebus étendu sur la chaussée et baignant dans son sang.

Les gardiens de la paix avertis, se mirent à la recherche du coupable et parvinrent à l'arrêter à quatre heures du matin. Il a été écroué à la Permanence. Les blessures de Rykebus, quoique graves, ne mettent pas sa vie en danger.

Encore une variété d'accidents qui peuvent arriver aux amateurs de bains en pleine eau. Un sieur Antoine Charlin, qui prenait ses ébats nautiques sur la Saône, en face du quai de l'Industrie, a marché sur un tesson de bouteille, qui lui a fait une profonde blessure au pied droit.

Une arrière a été coupée et a donné lieu à un hémorrhagie inquiétante. M. le docteur Bruyère, aussitôt appelé, a pu enfin lier le vaisseau, et le blessé a été transporté à son domicile.

Hier à trois heures de l'après-midi, une petite fille de 8 ans, Louise Schmitt, demeurant chez ses parents, rue Saint-Clair, 72, traversait la chaussée lorsqu'elle a été atteinte et renversée par une voiture attelée d'un cheval, appartenant à M. Brossette, fabricant de soieries. Une des roues du véhicule lui a passé sur le pied gauche, et lui a fait de sérieuses contusions.

La pauvre enfant a été transportée à la pharmacie Degoulet où elle a reçu les soins nécessaires du docteur Bardonnat.

Un commencement d'incendie s'est déclaré hier à trois heures de l'après-midi dans la fabrique de couleurs et vernis de M. Garest, rue de Bonnel, 61.

Le feu qui a pris à une caisse de chiffons placée trop près de la chaudière à vapeur a été promptement éteint par les voisins, avant d'avoir occasionné de sérieux dégâts.

A 9 heures du soir, un autre incendie a éclaté dans l'atelier de M. Ricannet, apprêteur, rue de Sully, n° 69. Il a pu également être éteint en quelques minutes. Les dégâts sont de peu d'importance.

Un amateur de fritures à bon marché a rendu la nuit dernière une visite inattendue à un bachelier amarré sur la Saône, appartenant à M. Bouy, marinier, quai de Serein n° 43.

Prés de vingt kilos de poissons de toutes espèces ont été enlevés. Plainte a été déposée au bureau de police.

Un malfaiteur a pénétré dans la journée d'hier, avec effraction, dans la chambre occupée par M. Jacques Truffy, ouvrier maçon, rue Boileau, 134, et a soustrait divers effets d'habillement. Le voleur est inconnu.

Société Colombophile « l'Hirondelle » Le concours de pigeons voyageurs, organisé par la Société l'Hirondelle, sous le patronage du ministre de la guerre, a eu lieu hier matin par un temps couvert et un vent d'ouest. Cent cinq pigeons ont été inscrits, et quatorze sociétés ont pris part au concours. Onze d'entre eux ont été assez heureux pour faire constater des pigeons rentrés, dont voici l'ordre d'arrivée du premier de chacun des vainqueurs :

1^o, n° 65, à M. Bouvier, à midi 4 minutes 38 secondes. 2^o, n° 94, à Mme Jomand, à midi 5 minutes 52 secondes. 3^o, n° 13, à M. Pélisson, à midi 6 minutes 1 seconde. 4^o, n° 33, à M. Lapierre, à midi 6 minutes 15 secondes. 5^o, n° 10, à M. St-Cyr, à midi 6 minutes 43 secondes. 6^o, n° 52, à M. Guény, à midi 8 minutes 16 secondes. 7^o, n° 98, à M. Jomand, à midi 8 minutes 30 secondes. 8^o, n° 2, à M. Vacheron, à midi 30 minutes 3 secondes. 9^o, n° 85, à M. Ravizza, à 1 heure 23 minutes. 10^o, n° 43, à M. Yvrand, à 2 heures 7 minutes 44 secondes. 11^o, n° 79, à M. Rochon, à 3 heures 14 minutes 7 secondes.

Un concours pour le surnumérariat de l'administration des contributions indirectes aura lieu au chef-lieu de chaque département le 17 juillet 1882.

Les conditions d'âge pour l'admission au surnumérariat sont fixées ainsi qu'il suit par les règlements : Pour le service des bureaux, 19 ans au moins et 25 ans au plus. Pour le service actif, 20 ans au moins et 25 ans au plus. Néanmoins, peuvent être nommés surnuméraires, à 18 ans, les fils des employés des contributions indirectes, ainsi que les jeunes gens en possession du diplôme de bachelier ès-lettres ou ès-sciences.

Les jeunes gens à qui il manque moins d'une année pour atteindre le minimum d'âge peuvent se présenter à l'examen ; mais, s'ils sont reconnus admissibles, ils ne sont appelés à commencer leur surnumérariat qu'à l'âge réglementaire.

Sont exceptionnellement admis à concourir jusqu'à l'âge de trente ans les postulants qui justifient de services militaires dont la durée compense le temps qui les place en dehors de la limite d'âge, ainsi que ceux qui justifient de services civils pouvant entrer dans la liquidation d'une pension de retraite.

Les postulants se procureront le programme de l'examen, ainsi que la nomenclature des pièces qu'ils auront à fournir, à la direction des contributions indirectes de leur département, où ils devront se faire inscrire avant le 4 juillet, date de la clôture des listes. Ils pourront, du reste, prendre des renseignements auprès des chefs de service de leur circonscription.

Les candidats qui justifieront du diplôme de licencié ès-lettres, ès-sciences ou en droit seront dispensés de l'examen.

Température : La dépression orageuse qui, depuis le 22 juin, se maintient sur les Iles Britanniques et le golfe de Gascogne, se comble lentement sur place. A Lyon, le baromètre commence à monter (763mm. à 1 heure du soir), et le vent est au Nord. Probable : Demain, temps assez beau.

OBSERVATOIRE DE LYON

Température : La dépression orageuse qui, depuis le 22 juin, se maintient sur les Iles Britanniques et le golfe de Gascogne, se comble lentement sur place. A Lyon, le baromètre commence à monter (763mm. à 1 heure du soir), et le vent est au Nord. Probable : Demain, temps assez beau.

NOUVELLES DES SPECTACLES

CONCERTS BELLECOUR. — M. A. Luigini a eu la bonne fortune et l'excellente idée d'engager un artiste de passage, d'un talent très original. Nous voulons parler de M. Félix Calderazzi, professeur au Conservatoire royal de Naples, inventeur d'un instrument auquel il a donné le nom de Melodium à coupes de verre, en italien *Melodium a nappi armonici*.

Cet instrument extraordinaire est composé de cinquante-deux verres, ou coupes en cristal, mais sans eau. Il nous a été donné d'assister à une répétition préparatoire de ce piano d'un nouveau genre, et nous pouvons affirmer que nous y avons éprouvé un charme indéfinissable.

Le son de ce merveilleux instrument est tellement pur, doux, suave et mélodieux, qu'il ne peut être comparé à aucun autre. M. Félix Calderazzi, qui en même temps que virtuose est un excellent musicien, exécute tour à tour des morceaux et des fantaisies arrangées par lui sur les œuvres des maîtres et dont il obtient des effets très variés.

Une fantaisie sur *Norma*, avec accompagnement d'orchestre, nous a ravi. L'auditoire, composé de musiciens et d'amateurs, était dans l'enthousiasme, dans l'extase. Cette mélodie suave, cristalline, argentine, faisait penser aux harpes éoliennes, à ces accords indéfinissables qu'on n'entend que dans les rêves.

Nous prédisons d'avance un énorme succès à M. Calderazzi et remercions M. A. Luigini de fournir au public lyonnais l'occasion d'entendre un aussi surprenant artiste. La première audition doit avoir lieu demain mardi, et nous engageons vivement nos lecteurs à ne pas manquer cette soirée unique, car c'est la première fois que M. Calderazzi passe à Lyon.

PUBLICATIONS NOUVELLES

Voici le sommaire du journal *Le Rhône*, organe des intérêts de la région lyonnaise, paraissant tous les dimanches, n° du 25 juin.

Nos tramways. — Projet de concordat de la Banque de Lyon et de la Loire. — Les eaux de Lyon. — Nouvelles parlementaires. — Projet de loi sur les marchés à terme. — Chronique local et régional. — Causerie industrielle. — Inventeurs et inventions. Chronique judiciaire.

Le Rhône est en vente partout au prix de 10 CENT. LE NUMÉRO.

EAUX-BONNES — EAU MINÉRALE NATURELLE

Contre : Rhumes, Catarrhes, Bronchites, etc. Asthme, Phtisie rebelles à tout autre remède. Employées dans les hôpitaux. — DÉPÔT PHARMACIE Vente annuelle Un Million de Bouteilles

Maison de Santé et de Convalescence

A MEYZIEUX près Lyon située dans un pays très salubre, au milieu d'une vaste propriété agréablement, avec salles d'ombrage, jeux divers, gymnase, belvédère, serres chaudes avec plantes rares, jardin d'hiver, chapelle, salle de billard, bibliothèque, etc.

Pour renseignements, s'adresser à M. le docteur Courjon, directeur de l'établissement, à Meyzieux, tous les jours, ou à Lyon les lundis, mercredis et samedis, de 3 à 5 heures.

2583

CHOSSES & AUTRES

Les ménages modèles

Le *Voltaire* raconte que dans le comté d'Essex, en vertu d'une coutume ancienne, les époux qui, pendant un an et un jour après leur mariage, ne se sont pas querellés entre eux et ne se sont pas repentis un instant de leur union, ont le droit de recevoir de la municipalité un cochon gras et un tonneau de bière.

Depuis le seizième siècle, il n'y a eu que trois cas de ce genre : en 1510, en 1777 et au mois de juin de l'année courante.

On voit bien que ça se passe en Angleterre. Il y aurait fort à parier qu'en France se cas ne se fit jamais présent.

Alexandre Dumas

Voici une anecdote bien amusante sur Alexandre Dumas père, qui nous est contée par le chroniqueur de la *Vie moderne*. — M. Paul Maurice, croyons-nous. — Est-elle bien inédite ? N'importe. En tout cas, elle est vraisemblable.

L'auteur de *Monte-Cristo* s'aperçoit un jour, à cinq heures du soir, qu'il a oublié de prendre de l'argent sur lui. Il se rend avenue Frochot, chez un de ses amis.

Paul M... étant absent, c'est sa femme qui le reçoit.

— Que venez-vous lui demander, mon cher Dumas ? dit-elle.

— Oh ! c'est bien simple, répond Dumas, et il lui conte son embarras.

— Je suis moi-même désolée, reprend alors Mme M..., mais mon mari a la clef de sa caisse dans sa poche, et je ne possède guère ici que ce qu'il faut pour les besoins du ménage.

— Combien ?

— Ma foi, un pauvre louis, bien juste.

— Donnez-le moi toujours ; vous vous en passerez pour ce soir plus facilement que moi ; il me fallait cent francs, mais c'est un commencement ; c'est bien le diable si je ne trouve pas le reste d'ici une heure.

— Là-dessus il se sauve, après avoir serré la main de Mme M... mais celle-ci le rappelle :

— A propos, je sais que vous adorez les cornichons ; je viens d'en faire confire et je vous en ai réservé un pot.

— Que vous êtes charmante ! Donnez encore.

— Non ma bonne va vous les porter dans votre voiture.

Effectivement, Dumas regagne son cabriolet, suivi de la bonne, avec le bocal ; une fois installé, il prend le bocal, le place près de lui, se retourne vers la bonne :

— Merci, petite ! Tu es gentille...
Puis, fouillant dans sa poche, il ajoute :
— Tiens, voici pour ta peine !...
Et il lui met dans la main le louis d'or que Mme M... vient de lui donner à lui-même.

La vente Hamilton

On continue à Londres la vente de la splendide collection d'objets d'art et la bibliothèque du duc de Hamilton.

Un vase, d'un travail merveilleux, a été acquis par M. Wareham, au prix de 1,180 guinées (55,000 fr. environ).

Outre des livres rares, des collections de manuscrits, en outre en leur genre, la bibliothèque de Hamilton-Palace contient des lettres inédites de Marie Stuart à Bothwell et à différents personnages, qui sont d'un très grand intérêt.

On raconte que lorsque le duc découvrit ces lettres dans une caisse depuis longtemps oubliée, il écrivit avec son intendat qui, tout à coup, poussa un cri d'horreur et laissa tomber du milieu des papiers qu'il tenait à la main un objet de forme arrondie, enroulé dans un paquet de cheveux blonds.

C'était une tête de mort, entièrement desséchée, à laquelle la chevelure, une chevelure magnifique, ayant conservé toute sa couleur d'or, tenait encore ; le cou était coupé net comme par une hache.

Le duc ignore la provenance de ce crâne mystérieux, qui n'est pas l'objet le moins curieux de sa collection.

Trois meubles Louis XVI, d'une grande beauté, sortis des ateliers de Riesener et ayant fait partie du mobilier de Marie Antoinette à Trianon, viennent d'être mis aux enchères. Une commode au chiffre de la reine a été adjugée 102,500 fr. ; un grand secrétaire avec marqueterie de Gonthière, représentant des colombes avec un carquois et des fleurs, 110,000 fr. ; et la petite table à écrire de la reine, spécimen unique, avec médaillons et ciselures de Gonthière, 150,000 fr. Ces meubles historiques, qui portent l'estampille de la Convention, avaient été achetés à Versailles après 1793 par le dixième duc d'Hamilton, qui les avait payés une dizaine de mille francs.

Les aventures de Flora

Une enquête vient d'être ouverte sur un fait curieux :

Le 12 avril dernier, une jeune fille, remarquablement jolie, se présentait au presbytère de Notre-Dame et y demandait protection. D'après son récit, elle avait toujours vécu sous le simple nom de Flora, avec une troupe de saltimbanques voyageant de préférence en Allemagne. La femme du directeur de ces nomades étant tombée malade, appela la jeune fille à son lit de mort et lui dit : « Tu as été volée tout enfant à tes parents, qui demeurent à Paris. Sauve-toi et retourne en France. »

La Bohémienne mourut sans en dire davantage. Le 8 avril, Fiora, qui se trouvait à Munich, préleva 80 fr. dans la caisse, dont elle avait la garde, alla à pied jusqu'à Muntz et prit le train pour Strasbourg. De là, elle vint à Paris, et c'est sur le conseil d'un prêtre qu'elle avait rencontré en wagon qu'elle se rendit au presbytère de Notre-Dame. Cette jeune fille a été placée dans un orphelinat en attendant qu'on lui ait trouvé une position sociale.

Société Française Financière

Capital : VINGT-CINQ MILLIONS
PARIS — 12, Rue de la Chaussée-d'Antin, 18 — PARIS

MM. les Actionnaires sont informés qu'un acompte sur le dividende de l'exercice courant, de 40 francs par action, sera mis en paiement en échange du Coupon N° 11, à partir du 1^{er} février, aux caisses de la Société, 18, rue de la Chaussée-d'Antin, et sous déduction de l'impôt.

Le Conseil d'Administration.

NOTA. — Cet Etablissement financier, qui compte onze ans d'une prospérité croissante et non interrompue, n'a jamais distribué moins de 60 fr. de dividende par an ; le dividende du dernier exercice a été de 75 fr. et celui de cette année sera de 80 fr. — Le cours de ses actions était de 550 fr. en 1870, de 650 fr. en 1871, de 750 fr. en 1872, de 850 fr. en 1873, de 900 fr. en 1874, de 1,025 fr. en 1875.

En raison des bénéfices, la Société a en outre une marge considérable, et, même en cas de crise, les actions de la Société Française Financière représentent un placement de premier ordre à 7,50 pour cent.

Caisse Générale de Reports

SOCIÉTÉ ANONYME — CAPITAL 30 MILLIONS
Siège Social : 8, Place Vendôme, Paris

La Caisse reçoit en Comptes de Reports les Dépôts de 500 francs au minimum. Les fonds doivent être déposés avant le 1^{er} ou le 16 de chaque mois, et sont à la disposition du déposant le lendemain du règlement officiel de la liquidation.

La Caisse fait connaître à ses déposants :

- 1° L'Etat détaillé des Valeurs prises en Report ;
- 2° Le Taux moyen de l'Intérêt obtenu ;
- 3° La Somme nette dont ils sont crédités.

INTÉRÊT NET distribué aux DÉPOSANTS :

pour le mois de février..... 6.14 %
pour la 1^{re} quinzaine de février. 6.22 %
Comptes de chèques — Dépôts de Titres

CRÉDIT DE FRANCE

Ancienne Société Générale française de Crédit
SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL 75 MILLIONS

Succursale de Lyon : 1, rue de la République

La Société bonifie actuellement

2 0/0	pour les dépôts à vue
3 0/0	de 6 à 11 moi
4 0/0	de 1 an à 23 mois.
5 0/0	de 2 ans et au-delà.

BOURSE DE LYON

Le 26 juin 1882

Rentes	Comptant	Actions
3 1/2	81 35	Gaz de Lyon.....
3 1/2 amortissable	82 40	Gaz de la Guilloitière.
4 1/2	—	Minas de la Loire.....
5 0/0 français	114 50	Montrambert.....
italien	89 50	St-Etienne.....
Wurc	11 90	Rive-de-Gier.....
Autrichien 4 0/0	—	Société lyonnaise.....
Russes 5 0/0	—	Bateaux-Omnibus.....
Espagne 3 0/0	—	Eaux.....
Dette Egypt. unifiée	—	Denbous.....
Crédit mob. Espag.	476	Abattoirs.....
Crédit Lyonnais	707	Verreries L. et Rhône
Union générale	—	Obligations
B. Lyon et Loire	—	Ville-de-Lyon..... 88 75
B. Hypothéc. France	—	Ville-de-Paris 1869.....
Soc. foncière Lyonn.	—	Ville-de-Paris 1871.....
Banque Ottomane	765	Lombardes-anciennes 288
Paris-Lyon-Médit.	—	Lombardes-nouvelles
Chem. Autrichiens	672	Loire.....
Lombard-Vénitien	286	Saint-Etienne.....
Maritime	500	Rhône-et-Loire 4 0/0.
Nord-Espagne	50	Paris-Lyon-Médit. 375 50
Suez	23 97	1868

Le rédacteur gerant, Victor GOURNAUD
Lyon. — Imp. Waltener, rue Bellecordière, 14.

ANNONCES

VENTES JUDICIAIRES

Le mercredi vingt-huit juin 1882, à onze heures du matin, sur la place de l'Eglise, à Montebat, il sera vendu aux enchères publiques et au comptant divers objets mobiliers, tels que : tables, chaises, vaques, billard et accessoires, le tout consistant un fonds de cafetier-restauration.

Le mercredi vingt-huit juin mil huit cent quatre-vingt-deux, à onze heures du matin, à Lyon, rue Franklin, n° 5, et au besoin en la salle des ventes de MM. les Commissaires-priseurs, rue Ferrandière, vente aux enchères publiques et au comptant de divers objets mobiliers tels que : tables, rideaux, horloges, chaises, glaces, bureaux, tables de toilette, etc. etc.

Le mercredi vingt-huit juin 1882, à onze heures du matin, sur la place publique de la Part-Dieu, à Lyon, il sera vendu divers objets saisis, tels que : machines à coudre, système Singer avec tous ses accessoires, table, lampe modérateur, poêle fonte avec ses cornues, pièces batteries de cuisine et vaisselle, chaises bois et paille, etc.

ADJUDICATION

Le 5 juillet 1882, à 2 heures, à la mairie de Villeurbanne, 21,000 fr. de travaux pour la construction d'une école. Les devis, plans, cahiers des charges sont déposés à la mairie.

PASTILLES INDIENNES

Du Docteur WILSON

Souveraines contre la grippe, la toux opiniâtre, convulsive ou quinteuse, la coqueluche, la catarrhe pulmonaire, les bronchites aiguës ou chroniques, la phthisie et les affections du larynx. Dépôt général, pharmacie Léon BERTRAND, 55, pl. de la République, Lyon, pharmacie SAINT-POTHIN, rue Bugeaud, 21, à Lyon ; et Pharmacie BRUAIRE, rue St-Georges, 60, Pharmacie moderne, à St-Etienne ; pharmacie CHATEROUSE, place Grenette, à Grenoble. — Détail dans toutes les pharmacies.

EAU MINÉRALE NATURELLE DE
VEDNET
La Perle des Eaux de Table
Médaille d'Or Exposition Universelle 1878
Médaille d'Or Exposition Universelle 1882

Près VALS PAR JAUJAC (ARDECHE)
L'Eau de VEDNET est la plus gazeuse des Eaux minérales françaises, la plus riche et la meilleure de l'Eau de Table connue en France et à l'Étranger. Adressez les demandes à M. RAOUL BRAVAIS, Directeur de la Société des Produits RAOUL BRAVAIS et des Eaux Minérales Naturelles, 26, Avenue de l'Opéra, Paris. Dép. princ. à Paris : 13, r. Lafayette et 30, av. de l'Opéra et l'on trouve également les produits si connus et appréciés du public : FER BRAVAIS et QUINQUINA BRAVAIS.

EN VENTE

A l'Agence Générale de Publicité V. FOURNIER

14, RUE CONFORT, 14

et à ses succursales de Saint-Etienne et de Grenoble

BILLETS DE LOTERIE

DE LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES

Autorisée par arrêté ministériel du 27 avril 1882

PRIX DU BILLET : 1 FR.

Deux Millions de BILLETS

GROS LOT : 100,000 FRANCS
UN LOT de 50,000 Fr.

Deux Lots de 25,000 fr. — Six lots de 10,000 fr.
Dix Lots de 5,000 fr. — Trente Lots de 1,000 francs
Cent Lots de 500 f. — Cent Lots de 100 fr.

Un objet d'art des Manufactures nationales, offert par le Président de la République

Œuvres complètes de Victor Hugo

Dernière édition. — Offerte par l'auteur

Envoi franco par la poste contre le prix du Billet, plus 45 c. jusqu'à 5 billets ; 50 c. de 5 à 10 ; 45 c. de 10 à 45

NOTA. — Bien désigner le nombre de BILLETS demandés pour chaque Loterie.

L'ORPHELINAT DES ARTS

Autorisée par arrêté ministériel du 28 novembre 1881

200,000 BILLETS seulement

PLUS DE 420 TABLEAUX

Offerts par les principaux artistes français et étrangers

UN LOT DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Et nombreux objets d'Art

Dessins, Aquarelles, Bronze, Marbres, Manuscrits

PRIX DU BILLET : 1 FR.

Le Tableau de M. Meissonnier sera repris pour la

somme de 15,000 francs

VOUS NE TOUSSEREZ PLUS

si vous sucez quelques bonbons du Docteur GRAMONT, agréables à la bouche, en fondant, ils portent l'arôme du goudron sur les bronches et les poumons, ils facilitent l'expectoration et entraînent de suite la Toux. Le goudron est le seul régénérateur des poumons ; pris au début, il triomphe de la phthisie il arrête la décomposition des tubercules et la guérison est rapide, on a le soin de porter la boîte sur soi, et d'en sucer un chaque fois que la toux se présente. Prix : boîte, 1 f. 75, la demi 1 f. Env. p. la poste contre timb. 30 c. en sus. Ecrire à M. ROLLAND, pharm. à Marseille. Dépôt à Lyon, pharm. Banoir, place St-Pierre, à Saint-Etienne, Delpey, rue St-Louis, 23, et toutes les pharmacies.

MOYEN De faire rapporter à ses capitaux en opérant sur les RENTES FRANÇAISES 50 POUR 100

Brochure expédiée gratuitement. S'adresser à la SÉCURITÉ FINANCIÈRE (14^e Année)
26-28, RUE NOTRE-DAME DES VICTOIRES, PARIS (PRÈS LA BOURSE)
Maison spéciale pour les Opérations de Bourse à TERME

FORTUNE ASSURÉE

à tous adhérents de la PARTICIPATION INDUSTRIELLE. Envoi gratuit de la brochure explicative. — S'adresser à l'Union Financière, 4, rue de Hanovre, Paris